



**LAMALOU-
LES-BAINS**



**LE POUJOL
SUR ORB**



HÉRÉPIAN



Garderie Itinérante

Grandes Vacances 2024

**Règlement de
fonctionnement**



ECOLE MATERNELLE

Communes de Lamalou-les-Bains, le Poujol sur Orb et Hérépian

1 – Objet

La garderie périscolaire itinérante des vacances d'été s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans, inscrits dans les écoles maternelles des communes de Lamalou-les-Bains, Le Poujol sur Orb et Hérépian selon un calendrier fixé pour l'année scolaire. *Les enfants de 6 à 11 ans peuvent être accueillis au Centre de Loisirs de la CDC Grand Orb.*

2 – Situation

Le service de garderie est situé :

Communes	Locaux
Lamalou-les-Bains	Ecole maternelle *
Le Poujol sur Orb	Ecole primaire
Hérépian	Ecole primaire

* En fonction du nombre et de l'âge des inscrits, la Commune se réserve le droit de transférer ce service dans les locaux de l'école primaire.

3 – Encadrement

L'encadrement des inscrits à la garderie est assuré par les employées communales assurant les postes d'ATSEM à l'école. Toutefois, en cas d'impossibilité pour celles-ci d'assurer le service, la commune effectuera les remplacements nécessaires.

4 – Horaires

Les horaires de la garderie sont les suivants :

Matin		Après-midi	
Accueil	Départ	Accueil	Départ
7h30 à 9h00	11h30 à 12h15	13h30 à 14h	16h30 à 18h

Les parents s'engagent à respecter les horaires du service, toutefois si personne ne reprend l'enfant à la fermeture, la responsable contacte les parents ou à défaut les personnes autorisées. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera avertie.

5 – Repas

Les repas (froid uniquement) sont fournis par les familles sous forme de pique-nique et devront obligatoirement être placés dans un sac isotherme réfrigéré jusqu'à la structure d'accueil.

6 – Inscriptions et règlement

La tarification se fait à la demi-journée (3 €) ou à la journée (5 €).

Les inscriptions au service de garderie doivent obligatoirement s'effectuer selon les modalités ci-dessous :

Enfants scolarisés sur la commune	Lieu de garderie	Réservation et pré-paiement
Lamalou-les-Bains	Lamalou les Bains Le Poujol/Orb	Plateforme « Mon Espace Famille »
	Hérépian	Mairie d'Hérépian : <i>Achat de tickets</i>
Le Poujol sur Orb	Le Poujol/Orb Lamalou les Bains	Plateforme « Portail Arg Famille »
	Hérépian	Mairie d'Hérépian : <i>Achat de tickets</i>
Hérépian	Hérépian	Mairie d'Hérépian : <i>Achat de tickets</i>
	Lamalou les Bains	Mairie Lamalou les Bains : <i>Réservation et Paiement</i>
	Le Poujol/Orb	Mairie du Poujol/Orb : <i>Réservation et Paiement</i>

Seuls les enfants dont la fiche de renseignement et d'urgence est complétée intégralement seront acceptés pour le service.

Communes	Lamalou-les-Bains	Le Poujol sur Orb	Hérépian
Adresses	3 avenue Clémenceau	Place de l'Imbaisse	11 place Etienne Pascal
Horaires	Lundi au vendredi 08h30 à 12h et 13h30 à 16h	Lundi, mercredi, vendredi 08h à 12h et 14h à 17h Mardi et jeudi 08h à 12h	Lundi au vendredi 07h00 à 14h00
Mode de règlements	Chèque bancaire ou espèces		

* Pour les communes de Lamalou-les-Bains et Le Poujol sur Orb : en cas d'absence vous pouvez procéder à l'annulation de la prestation directement sur la plateforme dans le respect du délai de **prévenance jusqu'à la veille** afin de bénéficier d'un avoir crédité sur votre compte.

8 – Planning

Communes	Dates	Lieux
Hérépian 04 67 95 04 55	Du 22 au juillet au 2 août 2024	Ecole maternelle
Lamalou-les-Bains 04 67 95 63 07	Du 5 au 14 août 2024 (Pont le 16 août)	Ecole
Le Poujol / Orb 04 67 95 63 28	Du 8 au 19 juillet 2024	Ecole

Le personnel de la garderie ne peut accepter un enfant malade et aucun médicament ne sera donné à l'enfant.

Tout changement d'adresse, de téléphone et de situation familiale devra également être signalé à la Mairie.

9 – Discipline

La garderie est un lieu d'accueil où le personnel est attentif à l'autonomie des enfants, au respect des personnes et des biens, à la vie en collectivité et à l'hygiène. L'enfant doit respecter ces règles. Tout manquement à ces règles fera l'objet de rappels gradués allant de la convocation des parents ou du responsable légal, à la remise en question de l'admission de l'enfant à la garderie.

Tout acte de brutalité ou de violence est interdit. Tout manquement à la discipline ou au respect envers les adultes, toute attitude irrespectueuse vis-à-vis du personnel encadrant ou envers d'autres enfants, ou perturbant le bon fonctionnement de la garderie feront l'objet de sanctions dont les parents seront automatiquement avertis, pouvant mener à l'exclusion temporaire voire définitive de la garderie.

Tout fait particulièrement grave pourra faire l'objet d'une convocation directe des parents avec une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

10 – Acceptation du règlement

Le fait d'inscrire un enfant à la garderie itinérante implique l'acceptation de ce règlement. Le présent règlement est applicable à compter du 08 07 2024

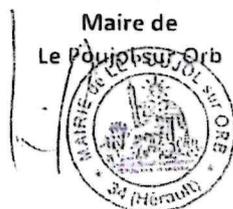
Fait à Lamalou les Bains,
Le 09 08 2023

Guillaume DALERY
Maire de
Lamalou-les-Bains



Fait à Le Poujol sur Orb,
Le 17 07 2023

Yves ROBIN
Maire de
Le Poujol sur Orb



Fait à Hérépian,
Le 20 09 2023

Jean-Louis LAFAURIE
Maire de
Hérépian



